

## Compte-rendu de réunion

Le jeudi 22 mai 2025, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Mme Estelle COCHARD en l'absence de M. Alain BOURGEOIS. Etaient également présents les vice-présidents M. Claude JAUNAY, M. Martial LECOMTE et M. Philippe CHAMBRIER.

### Participation à la séance :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 3 présents (3/12)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 3 présents (3/6)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 5 présents (5/6)

Soit un total de 13 membres présents sur 24 membres du Bureau de la CLE.

### Représentants élus (collège n°1) :

Contact	FONCTION	Présence
Madame Estelle COCHARD	Conseillère Régionale Centre-Val de Loire	X
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal du Lude	X
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de Morée	Excusé
Monsieur Dominique DHUY	Maire de Nourray	
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay	
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au Maire de Vendôme	
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean Froidmentel	
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de Mottereau	
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval	
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis	
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la CC du Pays Fléchois	Excusé
Monsieur Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la CC Sud Sarthe	X

**Représentants des usagers (collège n°2) :**

Contact	FONCTION	Présence
Monsieur Eric LOYAU	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	X
Monsieur Vincent MICHELET	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher	X
Monsieur Pierre FETTER	Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire	
Monsieur Pierre BESNARD	UFC Que Choisir Sarthe	X
Monsieur Yves D'ANDIGNE	Président de l'Association CADVIL	
Monsieur Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	

**Représentants des services de l'état (collège n°3) :**

Contact	FONCTION	Présence
Madame Agnès ROGER	Agence de l'eau Loire-Bretagne	X
Monsieur Mickaël BLOT	DREAL des Pays de la Loire	X
Monsieur Christophe CHARRIER	DDT de la Sarthe	X
Monsieur Olivier POITE	DDT du Loir et Cher	X
Monsieur Emile HUGUET	DDT d'Eure et Loir	X
Madame Sabine BESSIN	Office Français pour la Biodiversité Centre-Val de Loire	

**Autres personnes assistant à la réunion :**

Contact	FONCTION
Madame Sarah BELLALOU	Appui technique de M. Vincent MICHELER (CA41)
Monsieur Florian DELAUNAY	Appui technique de M. Eric LOYAU (CA72)
Monsieur Raphaël CHAUSSIS	Appui technique de M. Christophe CHARRIER (DDT72)
Madame Mathilde GOIDIN	Animatrice du SAGE Loir (EPLoire)
Madame Florence FOUSSARD	Animatrice du SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir Aval (EPLoire)
Madame Florine CHAMPION	Chargée de mission gestion quantitative (EPLoire)

**ORDRE DU JOUR**

1. Préparation de l'avis sur l'étude HMUC Argance
2. Avis sur l'Accord de Territoire Loir Aval
3. Avis sur le programme de mesures 2022-2027 Loire-Bretagne
4. Réunion politique Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA)/SAGES
5. Informations diverses

## INTRODUCTION

Mme Estelle COCHARD ouvre la séance à 14h02 en rappelant les absences excusées du président de la CLE et du vice-président M. Jaunet. Elle annonce l'ordre du jour.

### 1. PREPARATION DE L'AVIS SUR L'ETUDE HMUC ARGANCE

- **Rappels sur les volets HMUC et définition des volumes prélevables**

Mme Florine CHAMPION présente un rappel des différentes phases de l'étude HMUC, incluant l'hydrologie désinfluencée, les usages, les besoins des milieux, le volet climat, et l'analyse croisée (cf. Présentation).

M. Vincent MICHELET demande s'il existe un tableau comparatif des volumes prélevés passés avec les nouveaux volumes prélevables.

Mme Florine CHAMPION répond que ces données existent et pourront être transmises avec le compte-rendu ou présentés en CLE le 19 juin. Le graphique en diapositive 11 illustre par ailleurs la différence avec les volumes réglementés.

M. Siebe POSTMA s'interroge sur le choix du débit objectif d'étiage (DOE) fixé à 42 l/s. Il rappelle que d'autres valeurs avaient été envisagées (35 ou 38 l/s).

Mme Florine CHAMPION précise que ces valeurs concernaient La Chapelle-d'Aligné, alors que la présentation porte sur des données à l'exutoire du bassin versant. Le DOE a été défini à partir des gammes de débits écologiques validées en COTECH et COPIL, et correspond à la limite inférieure de cette gamme.

M. Siebe POSTMA souligne que les réductions des volumes prélevables, en particulier en juillet et août (jusqu'à -75 %), auront un impact très fort sur les éleveurs, notamment ceux qui cultivent du maïs fourrage. Il évoque la nécessité d'un accompagnement, y compris via des solutions de substitution et de paiements pour services environnementaux.

Mme Florence FOUSSARD confirme que l'enjeu réside dans la construction d'un programme d'actions concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) permet, en complément d'un appui technique, de bénéficier d'accompagnements financiers. Elle précise que ce programme s'appuie en priorité sur des solutions fondées sur la nature, visant à renforcer la résilience des sols et des rivières, notamment face au réchauffement climatique, et à améliorer leur capacité naturelle de stockage de l'eau. Il est ensuite nécessaire d'agir sur les économies d'eau et l'évolution des systèmes de production. La substitution fait partie des solutions envisageables, mais en dernier recours.

M. Pierre BESNARD abonde dans ce sens et critique l'évolution vers des cultures industrielles destinées à la méthanisation, au détriment de l'élevage. Il plaide pour un retour à une agriculture plus sobre et résiliente, soulignant les risques de prélèvements dans les nappes phréatiques en cas de stockage.

M. Eric LOYAU dit qu'il faudra beaucoup de temps, au minimum 10 à 15 ans, pour adapter l'agriculture sur le bassin de l'Argance. Il souligne que le stockage de l'eau dans les sols sera difficile, car ceux-ci sont sableux. Il précise que, quelle que soit la culture, un apport en eau restera indispensable.

M. Siebe POSTMA regrette l'absence d'analyse socio-économique dans l'étude HMUC.<sup>1</sup>

Mme Estelle COCHARD souligne l'importance de proposer une méthode d'accompagnement pour éviter une présentation brutale des résultats. Elle insiste sur la nécessité d'un discours structuré lors de la CLE, intégrant des pistes de solutions.

---

<sup>1</sup> L'analyse socio-économique est prévue dans le PTGE

M. Vincent Michelet demande si les températures de l'eau et de l'air sont prises en compte dans les impacts climatiques.

Mme Florence FOUSSARD répond que si les effets sur l'évaporation sont intégrés dans les modélisations (voir diagnostic de phase 1 dans le volet usage), il n'en est pas encore de même pour l'impact sur les espèces, faute de données, mais que des réseaux de sondes sont en cours de déploiement, notamment par la fédération de pêche du Maine et Loire. Elle ajoute que l'étude HMUC a vocation à être révisée dans une dizaine d'année, les données pourront donc être intégrées.

- **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

Mme Florine CHAMPION présente les principes d'un PTGE (cf. Présentation).

M. Vincent MICHELET demande des exemples de structures porteuses de PTGE.

Mme Florence FOUSSARD cite : EPCI, PETR, syndicat de bassin, département, région, établissement public de bassin.

Mme Estelle COCHARD souligne que la question de l'échelle territoriale est centrale. Elle propose d'inviter en CLE des structures porteuses de PTGE afin qu'elles puissent témoigner de leur expérience.

Mme Florence FOUSSARD précise que l'EPTB Sarthe a élaboré un PTGE sur Sarthe amont, et que la cellule d'animation proposera à l'animateur du SAGE de venir le présenter.

M. Pierre BESNARD souhaite que la structure porteuse soit locale plutôt que régionale.

M. Siebe POSTMA demande si la structure porteuse doit obligatoirement être un établissement public.

Mme Florence FOUSSARD indique qu'elle n'a pas connaissance d'exemples de structures porteuses privées.

M. Florian DELAUNAY propose plutôt une présentation du PTGE Sarthe aval qu'il estime plus structuré et plus avancé, avec davantage de recul sur différentes étapes. Il mentionne qu'en Vienne, c'est l'Association des Irrigants de la Vienne (ADIV) qui porte un PTGE sur le Clain.<sup>1</sup>

M. Mickaël BLOT indique qu'en région Pays de la Loire, ce sont toujours des syndicats ou des EPTB qui portent les PTGE, même si dans d'autres régions, certains projets sont portés par les services de l'État, ce qui reste rare.

M. Christophe CHARRIER confirme que les services de l'Etat n'ont pas vocation à porter l'étude. Il fait remarquer qu'une étude socio-économique est prévue dans un PTGE mais qu'au niveau de l'HMUC, une analyse multicritère peut être réalisée pour éclairer le choix des DOE.

Mme Florence FOUSSARD précise que lors de la rédaction du cahier des charges et du lancement de l'étude, cette exigence, apparue à la suite des épisodes de sécheresse de 2022 et après la crise agricole de 2023, n'avait pas été intégrée au marché. Néanmoins, compte tenu de l'usage principalement agricole sur le bassin de l'Argance, il devrait être possible de conduire une analyse économique de la dépendance à la ressource en eau. Cela nécessiterait de travailler avec la Chambre d'agriculture pour collecter des données économiques.

M. Christophe CHARRIER complète en précisant que sur Sarthe amont, où il n'y a pas de PTGE, les volumes prélevables ont été validés mais la situation est compliquée. C'est un territoire où les décisions prises par la CLE ne sont pas complètement partagées par tous les acteurs. La construction du plan d'actions est donc difficile, faute d'éclairage suffisant sur l'impact des choix effectués. Selon lui, cet outil est intéressant dans le cadre de la concertation et assure la fluidité des décisions à prendre.

---

<sup>1</sup> Après vérification auprès de l'animatrice du SAGE Clain, le PTGE est porté par le département de la Vienne

M. Pierre BESNARD suggère de contacter l'intercommunalité de La Flèche ou de Sablé pour leur proposer de porter le PTGE.

Mme Florence FOUSSARD rappelle qu'il faudra au préalable une décision politique de la CLE actant la volonté de faire émerger un PTGE. Ensuite, les animatrices, les vice-présidents et le président pourront engager des discussions avec des structures pressenties, notamment les EPCI et l'EPL.

M. Vincent MICHELET demande si un autre outil que le PTGE peut permettre de réaliser une étude socio-économique.

Mme Florence FOUSSARD répond que le PTGE est le seul outil pour lequel un financement est prévu.

Mme Estelle COCHARD précise que le PTGE comporte une étude socio-économique, mais permet surtout, maintenant que l'état des lieux est établi via l'étude HMUC, d'accompagner les acteurs dans la mise en place d'actions.

M. Eric LOYAU se prononce en faveur du PTGE et va se renseigner si la Chambre d'agriculture pourrait accepter d'en assurer le portage.

À tour de rôle, M. Jean-Paul TRICOT, M. Siebe POSTMA, M. Mickaël BLOT, M. Emile HUGUET, M. Olivier POITE et Mme Agnès ROGER se déclarent également favorables à la démarche PTGE.

M. Vincent MICHELET y est également favorable, mais souligne qu'il sera important de confier le projet à une structure disposant de l'expérience et de la crédibilité nécessaires.

M. Mickaël BLOT rappelle, afin d'éviter toute confusion, que l'étude multicritère aide à définir les volumes prélevables dans le cadre de l'étude HMUC, tandis que l'étude socio-économique est prévue dans le PTGE.

**Les membres du bureau sont en faveur d'une démarche PTGE sur le bassin de l'Argance.**

## 2. AVIS SUR L'ACCORD DE TERRITOIRE LOIR AVAL

Mme Florence FOUSSARD présente l'accord de territoire Loir aval (cf. Présentation).

M. Florian DELAUNAY s'interroge sur le pilotage de l'irrigation avec le groupe Vivagri : le manque de financement risque de poser la question de la pérennité de ce groupe, de l'optimisation et donc des économies d'eau.

Mme Florence FOUSSARD répond que si et seulement si un PTGE est mis en place sur l'Argance, il sera possible de réintroduire des actions d'animation agricole. Ce ne sera pas possible sans PTGE, dans l'état actuel des modalités du 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau.

M. Siebe POSTMA indique que le FLAMM rencontre des difficultés liées au manque de personnel et aux intempéries, ce qui freine l'avancée des travaux. Il se demande si les chiffres présentés correspondent à des enveloppes maximums accordées, sans pour autant être consommées dans leur totalité.

Mme Florence FOUSSARD précise que, pour l'année 2025, certaines actions sont reportées car elles n'ont pas pu être réalisées en 2024. Elle confirme que l'engagement du FLAMM est bien pris en compte, et que des actions pourront être inscrites lorsqu'il aura la capacité de les mener à bien.

**Les membres du bureau émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 3. AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027 LOIRE-BRETAGNE

Mme Mathilde GOIDIN présente le programme de mesure 2022-2027 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et l'analyse technique qui en a été faite (cf. Présentation).

M. Raphaël CHAUSSIS rappelle que l'étude HMUC n'est pas encore réalisée sur le bassin du Loir : il s'agit d'une étude de préfiguration. La priorité est donc de réaliser l'étude HMUC. Se pose également la question du choix du scénario.

M. Siebe POSTMA fait remarquer qu'en ce qui concerne la continuité écologique sur le Loir, on compte environ 90 ouvrages qui limitent peut-être l'écoulement, mais qui sont aussi source de biodiversité et permettent le stockage. Leur effacement ne lui paraît donc pas prioritaire.

Mme Estelle COCHARD évoque un exemple où les effets ont été bénéfiques. Elle souligne qu'il s'agit d'un travail pédagogique important, car ce n'est pas forcément intuitif. Elle propose de retravailler sur le sujet en CLE ou en bureau de CLE.

M. Vincent MICHELET cite l'exemple du Loir dans le Loir-et-Cher, où la suppression d'ouvrages a entraîné une baisse de la ligne d'eau et du débit estival. En agriculture, certaines zones de prairies ont été remplacées par des cultures en bord de rivière.

M. Pierre BESNARD abonde dans ce sens et précise que cette évolution rapproche l'agriculture, et donc l'usage de pesticides, des cours d'eau, en plus d'assécher les zones humides. Certains pêcheurs se positionnent contre la suppression des barrages.

### 4. REUNION POLITIQUE SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (SEA)/SAGES

Mme Mathilde GOIDIN et Mme Estelle COCHARD reviennent sur la réunion politique entre le SEA et les SAGES (cf. Présentation).

### 5. INFORMATIONS DIVERSES

Mme Estelle COCHARD et M. Pierre BESNARD proposent d'inviter le SEA en CLE pour échanger sur la qualité de l'eau.

Mme Florence FOUSSARD suggère de s'inspirer de la présentation faite en Comité de l'eau de la Sarthe. Les animateurs captage y avaient exposé certaines données, peut-être pourraient-ils faire un exposé plus global sur la qualité de l'eau prélevée sur le bassin du Loir.

M. Raphaël CHAUSSIS précise que le travail présenté par les animateurs captage portait uniquement sur les captages prioritaires. En dehors de ces captages, il n'existe pas de données sur la qualité de l'eau brute, et, s'agissant de l'eau distribuée, cela relève de la compétence des syndicats d'eau potable.

Mme Estelle COCHARD clôture la réunion à 16h17 en remerciant l'ensemble des participants.